

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL COMMUNAL DE SAINT GEORGES DE MONTAIGU DU 25/01/2022

<i>Nom et prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Absent représenté</i>	<i>A donné pouvoir à</i>	<i>Absent</i>
BOUTIN Didier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
BREMOND Guy	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
CHUPIN Anne-Cécile	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
GILBERT Virginie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
HERVOUET Eric	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
PAVAGEAU Laëtitia	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
PIVETEAU Hubert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
ROGER Richard	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

Approbation du compte rendu du conseil précédent à l'unanimité

POINTS DE L'ORDRE DU JOUR POUR AVIS

▪ Convention de servitude de passage – Place de la Fontaine

Par délibération en date du 12 février 2020, le chemin communal situé entre les parcelles ZN 503 et 326 Place de la Fontaine à Saint-Georges-de-Montaigu a été désaffecté, son déclassement prononcé ainsi que son intégration dans le domaine privé communal.

Suite à une division de leur parcelle ZN 503 et la construction de leur maison d'habitation sur la parcelle nouvellement cadastrée ZN 520, propriété de Madame et Monsieur MIGNÉ à Saint-Georges-de-Montaigu, il convient de créer une servitude de passage sur le chemin piéton du lotissement, afin de rendre la parcelle ZN 520 accessible.



Le chemin, situé Place de la Fontaine à Saint-Georges-de-Montaigu, objet de la présente convention de servitude de passage a été borné le 23 décembre 2021, il représente une surface d'environ 253 m².

Les frais d'actes seront à la charge de Madame et Monsieur MIGNÉ.

Il sera proposé aux membres du conseil municipal d'approuver la création d'une convention de servitude de passage sur le chemin communal situé Place de la Fontaine, au profit de M. et Mme Migné, propriétaires de la parcelle ZN 520 afin de desservir cette dernière, de dire que les frais d'actes seront à la charge de M. et Mme Migné et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

OU Par ... voix pour, Voix contre, ... abstentions

Observations éventuelles

▪ Désaffectation et déclassement de l'espace vert – Rue de la Fontaine

Dans le cadre d'une opération de densification de dent creuse à Saint-Georges-de-Montaigu, un espace vert situé Rue de la Fontaine a été proposé pour accueillir un logement.



Afin d'entamer les démarches nécessaires au raccordement et à la cession de ce terrain, il est rappelé que préalablement à toute cession, il convient de constater la désaffectation de cet emplacement et d'en prononcer son déclassement afin de l'intégrer dans le domaine privé de la commune.

Conformément l'article L141-3 du Code de la Voirie Routière, la désaffectation et le déclassement de foncier ne portent pas atteinte aux conditions de desserte et de circulation, il n'est donc pas nécessaire de procéder à une enquête publique.

La parcelle concernée représente une surface d'environ 530 m². Elle fera l'objet d'un bornage ultérieurement.

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

OU Par ... voix pour, Voix contre, ... abstentions

Observations éventuelles

▪ **Dotations et subvention aux bibliothèques au titre de l'année 2022**

Le budget global alloué par la commune de Montaigu-Vendée aux 4 bibliothèques municipales (Boufféré, la Guyonnière, St Georges de Montaigu et Saint Hilaire de Loulay) s'élevait en 2021 à 23 447,50 € (1,50 € par habitant).

En fonction de la population au 1^{er} janvier 2022 (chiffres de l'INSEE) et des préconisations figurant dans la convention d'objectifs passée avec le Département, il sera proposé au conseil municipal de maintenir le montant de la dotation par habitant à sa valeur actuelle, soit 1,50 € par habitant :

- Boufféré (3 538 h) : **5 307,00 € (dotation)**
- La Guyonnière (2 830 h) : **4 245,00 € (dotation)**
- St Georges de Montaigu (4 461 h) : **6 691,50 € (subvention versée à l'association)**
- St Hilaire de Loulay (4 813 h) : **7 219,50 € (dotation)**

Le conseil délégué prend note de cette information.

Observations éventuelles

▪ **Sollicitation d'une subvention auprès du Conseil Régional des Pays de la Loire au titre du Fonds Régional Jeunesse et Territoires pour le Pôle du Prieuré**

Le 28 septembre 2021, le Conseil Municipal a donné son accord de principe pour la création d'un multi-accueil dans les anciens locaux de l'école publique de Saint-Hilaire-de-Loulay. Le 14 décembre 2021, c'est le principe d'une étude sur l'extension du restaurant scolaire, situé juste à côté, qui a été approuvé. L'objectif est de disposer d'une maîtrise d'œuvre unique pour les deux projets, afin de concevoir un projet d'ensemble cohérent. Les travaux intégreront aussi la création d'une chaufferie commune, afin de remplacer les systèmes de chauffage actuels des bâtiments par un système plus écologique (géothermie ou chauffage au bois).

Ce projet est éligible à une subvention de la région Pays de la Loire au titre du Fonds Régional Jeunesse et Territoires. Le taux de subvention de la région s'élève à 20% du coût Hors Taxes du projet, la subvention étant plafonnée à 50 000 €. Le montant prévisionnel des travaux du projet de Multi-Accueil et d'extension du restaurant scolaire de Saint-Hilaire-de-Loulay n'est pas encore arrêté précisément, mais il est d'ores et déjà certain que la part des travaux éligible au Fonds Régional Jeunesse et Territoires dépassera l'assiette maximale de la subvention, soit 250 000 €. Par conséquent, la demande de subvention peut porter sur le montant maximal de la subvention, soit 50 000 €.

Il sera proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 50 000€ auprès du Conseil Régional des Pays de la Loire au titre du Fonds Régional Jeunesse et Territoires pour le projet de multi-accueil et d'extension du restaurant scolaire de Saint Hilaire de Loulay et de l'autoriser à engager toute démarche permettant l'octroi de ces subventions et à signer tout document relatif à ce dossier.

Le conseil délégué prend note de cette information.

Observations éventuelles

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

❖ Restitution des travaux du comité consultatif « l'Arbre dans la Ville »

❖ Programme d'investissement 2022

DATES A RETENIR

Réunions et Conseils Municipaux Montaigu-Vendée	Date	Heure
Prochain Conseil Municipal Montaigu-Vendée	Mardi 1 ^{er} février 2022	19h30
Conseils délégués	Mardi 22 mars 2022	19h30
Conseil municipal	Mardi 29 mars 2022	19h30